

Configuration et aspects de sécurité

L'application prévue pour la transmission en ligne d'informations financières structurées à la FSMA est accessible via le site portail de la FSMA (<https://portal-fimis.fsma.be>). Ce site se compose d'une partie publique, dans laquelle les dirigeants et autres personnes tenues à notification peuvent s'enregistrer pour notifier des transactions sur titres à leur émetteur et à la FSMA, et d'une partie privée à laquelle seules les entreprises sous contrôle ont accès pour gérer en ligne les transactions qui leur sont notifiées.

- Configuration système requise

L'utilisation de l'application n'exige aucune spécificité en termes de configuration du système et du browser.

La FSMA supporte l'utilisation de l'application en ligne via

- Internet Explorer
- Google Chrome
- Firefox

Si vous utilisez l'application sur une autre configuration système, nous vous assurons de notre meilleur support possible, mais nous ne pouvons vous garantir un fonctionnement correct de l'application.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'application par le biais de versions antérieures du browser peut être désactivé.

- Sécurisation de la communication

Le server web de la FSMA dispose de son propre certificat serveur délivré par une autorité de certification reconnue (Globalsign).

De cette manière, vous avez la garantie que vous vous connectez bien sur le site portail de la FSMA. La communication entre votre ordinateur et le server web de la FSMA utilise une encryption.

Le 's' de <https://> signifie que la connexion est sécurisée, ainsi que l'atteste un cadenas affiché dans le bas du browser.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'application par le biais de versions antérieures (SSL...) des protocoles d'encryption peut être désactivé.

- Notification de transactions de dirigeants via la partie publique

Sur la partie publique du site, vous pouvez vous enregistrer pour procéder à la notification de transactions en tant que personne physique ou au nom d'une personne morale. Pour la notification de transactions via le portail public, vous n'avez pas besoin de certificat.

Lors de l'enregistrement de votre compte, une adresse e-mail vous sera demandée. Il s'agit d'un champ obligatoire, tout comme celui de vos nom et prénom. Cette adresse e-mail sera

votre “nom d'utilisateur” pour vous connecter et c'est à cette adresse e-mail que seront envoyés les messages automatiques lors de l'activation de votre compte et lors de l'envoi des notifications de transactions.

Vous devez aussi choisir un mot de passe. Il est indiqué d'opter pour un mot de passe fort et de ne pas utiliser un mot de passe trop facile à deviner.

Pour des raisons de sécurité, des mesures de précaution, telles qu'une vérification technique de la longueur et de la force de votre mot de passe et la possibilité de bloquer des comptes en cas de problèmes, ont été intégrées dans le système.

- Gestion en ligne des dossiers par les entreprises sous contrôle

Tout qui assure la gestion en ligne des dossiers d'une entreprise sous contrôle doit disposer d'un certificat.

Vous pouvez utiliser à cet effet un certificat personnel délivré par une tierce partie agréée.

Les certificats supportés par la FSMA sont :

- Globalsign Personal 3 (pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le site <http://www.globalsign.be>)
- Isabel (pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le site <http://www.isabel.be>)
- votre eID ou carte d'identité électronique (pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le site <http://eid.belgium.be>)

La procédure d'enregistrement ne doit se faire qu'une seule fois. Vous pouvez enregistrer votre certificat à l'aide d'un code d'activation.

- Questions

Pour toute question ou en cas de problèmes, vous pouvez prendre contact avec le Servicedesk de la FSMA (fimis@fsma.be).